

Recours au Règlement—M. Friesen

Nom du projet a)	Contribution du fédéral b)	Municipalité d)	Emplois créés e)
Collection régionale de photographies Région Bas St-Laurent	5,832	Rimouski	3
Opération plein air Expression Camping	5,088	St-Narcisse	3
Intégration Les Loisirs de St-Charles-Garnier	8,646	Mont-Joli	4
Pleins feux sur la garde des enfants	4,860	St-Charles-Garnier	3
Pointe-au-Père—Pointe-du-vent	6,360	Rimouski	4
Mouvement St-Gab	8,904	Pointe-au-Père	4
Apprentissage de la culture maraichère	7,074	St-Gabriel	5
Participation étudiante à l'environnement	12,352	Rimouski	6
Animation et embellissement dans notre municipalité	9,888	St-Cleophas	8
La Blabation	9,054	St-Marcellin	8
Animation et prévention aux jeunes en difficultés	12,360	Rimouski	9
Les Jeunes en plein air	14,832	Rimouski	9
Centre étudiant d'information locale	7,074	Luceville	5
Camp de vacances Salumonko	5,402	Rimouski	3
On instruit nos jeunes pour nous	5,802	St-Donat	6
Inventaire de la flore de la région de Rimouski	3,780	Ste-Irène	3
Potentiel latent main-d'œuvre des 45 ans +	11,946	Rimouski	7
Folklore Rimouski '77	8,646	Rimouski	5
Clinique juridique élémentaire	8,904	Rimouski	4
Recherche et information sur les relations de Travail	6,537	Sayabec	4
Théâtre étudiant été '77	6,804	Rimouski	3
	7,860	Rimouski	6

LE NOMBRE DE PASSAGERS TRANSPORTÉS PAR LES SOCIÉTÉS
FERROVIAIRES CN ET CP

Question n° 1597—M. Beaudoin:

Combien de passagers les sociétés ferroviaires CN et CP ont-elles transportés en a) 1977, b) 1967?

M. Bernard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada communique les renseignements suivants: Le tableau ci-dessous présente le nombre de passagers transportés par le CN et le CP a) en 1977 et b) en 1967.

Année	Nombre de passager payants ¹ du CN et du CP 1967 et 1977	
	Canadien National	Canadien Pacifique
a) 1977	9,538,522	3,861,761
b) 1967	17,620,665	6,138,757

¹ Y compris les navetteurs.

Il y a lieu de signaler que les chiffres de 1967 traduisent l'influence sur le trafic voyageurs de l'Expo 67 à Montréal et des célébrations du Centenaire du Canada.

* * *

M. Pinard: Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Des voix: D'accord.

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. FRIESEN—LE RETARD À RÉPONDRE À LA QUESTION N° 1306

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, j'ai fait inscrire la question n° 1306 le 10 février. Ce n'est

[M. Cullen.]

pas une question à laquelle il est si compliqué de répondre. Il s'agit en grande partie de statistiques, mais il est très important que j'obtienne ces renseignements. Je demande au secrétaire parlementaire de faire en sorte qu'on réponde rapidement à cette question.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—
PROPOSITIONS TENDANT À AMÉLIORER LES POLITIQUES
RELATIVES À LA PETITE ENTREPRISE

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley) propose: Que la Chambre considère que le secteur de la petite entreprise est crucial pour régénérer la croissance économique, augmenter le nombre d'emplois, améliorer la situation de la balance des paiements et accroître la part que possèdent les Canadiens dans les secteurs de l'industrie et des ressources et qu'en conséquence elle presse le gouvernement de ne pas retarder davantage l'élaboration de politiques visant la petite entreprise et, à cette fin, de prendre immédiatement des mesures pour:

1. mettre en œuvre une loi sur les petites entreprises comportant une définition réaliste de la petite entreprise fondée sur le critère de la direction ou gestion par le propriétaire;

2. accorder des rabais fiscaux et autres stimulants aux petites entreprises qui investissent dans la recherche et le développement;

3. encourager par un crédit fiscal tout citoyen canadien qui investit directement dans la propriété d'une entreprise appartenant à des Canadiens;

4. modifier les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu qui découragent le transfert des petites entreprises au sein des familles ou à des employés; et

5. créer un secrétariat de la petite entreprise indépendant du ministère de l'Industrie et du Commerce et chargé notamment

a) de veiller à ce que les décisions des ministères et organismes fédéraux tiennent compte des intérêts de la petite entreprise,

b) d'aider les petites entreprises à constituer des consortiums aux fins d'améliorer leurs possibilités d'exportation et de vente sur le marché intérieur,

c) de fixer un pourcentage des marchandises et services achetés par le gouvernement qui devra lui être fourni par la petite entreprise; et

d) d'exempter les petites entreprises de l'application de toute législation fédérale qui peut lui nuire.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés se souviendront que les délibérations sur cette motion prendront fin à l'heure habituelle de l'ajournement à la fin de la journée, en conformité de l'article 58 (11) du Règlement.

Avant de donner la parole au député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek), je signale aux députés qu'on vient de m'informer qu'à 3 heures moins dix cet après-midi, le bill dont a parlé le député de Grenville-Carleton (M. Baker) a été distribué.